

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2025

Référence
015-2025

Renouvellement de
l'adhésion au CAUE
(Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de
l'Environnement) pour
l'année 2025

L'an 2025, le 6 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/04/2025.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/04/2025.

Présent(e)s : Mmes : BOURNIGUAL Virginie, BORONKAI Katalin, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane. M. : COZIEN Amaud, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, DIRAISON Fabien, PLASSART Adrien.

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Excusé(e)s : Mme CADIOU Elodie ; Mme CALON Myriam ; Mme LE FOLL Méline donne procuration à Mme REDON Christiane ; M. DANIEL Christophe, M. LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 12.05.2025
Et
Publication ou notification du

A été nommé(e) secrétaire : Mme REDON Christiane

015-2025 – Renouvellement de l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'année 2025

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il est nécessaire de renouveler, pour l'année 2025, l'adhésion de la commune au CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) afin de continuer à bénéficier de leurs conseils.

La cotisation annuelle est fixée pour 2025, à 75€.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent, à l'unanimité des membres présents, le choix de Monsieur le Maire, d'adhérer pour l'année 2025 au CAUE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le

ID : 029-212902118-20250512-015_2025-DE

Pour copie conforme :
En mairie, le 12 mai 2025.

La secrétaire de séance,
Christiane REDON



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

